



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE PENSION

COMPTE D'EXPLOITATION

BILAN

COMMENTAIRES

ANNEXES

EXERCICE 2009

CNAP - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009				
no compte	nombre - indice	Exercice 2009	Exercice 2008	var.en%
		699,44	682,39	2009/08
	DEPENSES			
600	Frais de personnel	21.629.574,96	17.779.073,47	
602	Frais d'exploitation	1.712.314,40	2.328.614,76	
603	Frais de fonctionnement	857.063,73	783.370,17	
604	Frais généraux	10.677,24	17.423,02	
605	Frais d'acquisition	36.260,65	188.591,69	
608	Frais communs CCSS	6.653.820,98	5.804.371,45	
609	Frais communs crèche	0,00	36.884,52	
60	I. Frais d'administration	30.899.711,96	26.938.329,08	14,71%
61300	Pensions brutes	2.646.553.071,90	2.493.409.687,72	
61302	Convention belgo-luxembourgeoise	138.811,22	174.975,54	
61303	Indemnité d'attente	31.797.907,28	0,00	
61304	Prétraite	27.877.160,94	0,00	
6132	Remboursements de cotisations	1.616.573,16	1.266.930,90	
6133	Autres versements en capital	513.207,82	868.713,15	
6135	Intérêts moratoires	0,00	2.479,07	
61	II. Prestations en espèces	2.708.496.732,32	2.495.722.786,38	8,53%
62	III. Prestations en nature	0,00	0,00	0,00%
6301	Transferts régimes spéciaux	21.185.558,09	18.134.944,18	
6302	Transfert Fonds de compensation	775.207.781,04	0,00	
6304	Transfert cotisations organismes internationaux	9.247.594,38	8.200.777,48	
631	Cotisations A.M. des bén.de pension - part org.	76.226.516,38	70.576.054,47	
63	IV. Transferts de cotisations à d'autres organismes	881.867.449,89	96.911.776,13	809,97%
641	Autres décharges	65.256,50	64.880,63	
642003	Extournes de cotisations indues salariés	281.655,60	169.964,56	
642013	Extournes de cotisations indues-part Etat	140.827,80	84.982,28	
6425	Extournes de cotisations - dépassement plafond	1.034.307,98	725.994,60	
64	V. Décharges et restitutions de cotisations	1.522.047,88	1.045.822,07	45,54%
65	VI. Frais de gestion du patrimoine	0,00	1.763.953,04	-100,00%
66	VII. Charges financières	0,00	2.662,66	-100,00%
67	VIII. Dotations aux provisions et aux amortissements	0,00	6.231.132,01	-100,00%
68	IX. Quote-part Etat et org. dans la récup. tiers resp.	0,00	0,00	0,00%
69	X. Dépenses diverses	8.566,69	842,00	917,42%
	Total des dépenses courantes	3.622.794.508,74	2.628.617.303,37	37,82%
81610013	Dotations au fonds de roulement	21.309.748,79	22.880.406,89	
816102	Dotations à la réserve administrée par la caisse	0,00	92.605.421,36	
81610650	Dotations à la réserve de compensation	0,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES	3.644.104.257,53	2.744.103.131,62	32,80%

CNAP - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009				
no compte	nombre - indice	Exercice 2009	Exercice 2008	var.en%
		699,44	682,39	2009/08
RECETTES				
7001	Cotisations sur indemnités	32.120.481,82	46.865.898,58	
700200	Cotisations des non-salariés	0,00	1.512,50	
700	A. Cotisations obligatoires normales	32.120.481,82	46.867.411,08	
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	25.379,83	15.052,76	
701	B. Rappels, rachats et restitutions de cotisations	25.379,83	15.052,76	
702	C. Cotisations volontaires	0,00	0,00	
70	I. Cotisations des assurés et des employeurs	32.145.861,65	46.882.463,84	-31,43%
71	II. Cotisations à charge des pouvoirs publics	0,00	0,00	0,00%
7200	Participation de l'Etat aux frais d'administration	7.140,15	64.431,32	
72	III. Participation de tiers	7.140,15	64.431,32	-88,92%
7300	Transferts de régimes contributifs	0,00	290.045,59	
7301	Transferts de régimes spéciaux	2.421.927,97	3.155.791,76	
732	Répartition des cotisations	2.792.851.689,67	2.409.003.743,70	
73	IV. Transferts provenant d'autres organismes	2.795.273.617,64	2.412.449.581,05	15,87%
74	V. Revenus sur immobilisations	0,00	23.394.681,26	-100,00%
760	Recours contre tiers responsables	1.037.164,82	2.795.330,11	
765	Retenues pour pensions	1.000.024,35	990.612,56	
769	Produits divers	46.855,51	47.560,92	
76	VI. Produits divers de tiers	2.084.044,68	3.833.503,59	-45,64%
771	Revenus sur placements à moins d'un an	4.511.945,23	22.167.097,31	
772	Revenus sur prêts et placements	0,00	25.002.807,63	
773	Intérêts de retard sur prêts	0,00	55.903,35	
77	VII. Produits financiers	4.511.945,23	47.225.808,29	-90,45%
79	VIII. Recettes diverses	21.030,13	23.475,37	-10,42%
Total des recettes courantes		2.834.043.639,48	2.533.873.944,72	11,85%
81710013	Prélèvement au fonds de roulement	0,00	0,00	
817102	Prélèvement à la réserve administrée par la caisse	810.060.618,05	210.229.186,90	
81710650	Prélèvement à la réserve de compensation	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES		3.644.104.257,53	2.744.103.131,62	32,80%

CNAP - BILAN DE FIN D'EXERCICE 2009

no compte	ACTIF	31.12.2009	01.01.2009	31.12.2008
220/221	Terrains et Forêts	0,00	0,00	4.377.791,19
223/224	Immeubles et Constructions	0,00	0,00	296.279.197,34
225/226	Equipements et Mobilier	0,00	0,00	519.558,72
2823/2824	Amortissement sur Immeubles et Constructions	0,00	0,00	-99.179.159,59
285/286	Amortissement sur Equipements et Mobilier	0,00	0,00	-298.848,72
22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	201.698.538,94
23	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	553.105.435,68
2	VALEURS IMMOBILISEES	0,00	0,00	754.803.974,62
400	Frais d'Administration	0,00	0,00	0,00
410	Bénéficiaires de Prestations	847.499,34	514.577,71	514.577,71
411	Cotisations, Prêts et Autres	316,38	711.856,71	18.920.227,86
40/41	DEBITEURS	847.815,72	1.226.434,42	19.434.805,57
42	DEBITEURS PERSONNEL	0,00	3.174,78	3.174,78
4350	Débiteurs Frais d'Administration	2.152,95	5.169.297,40	5.169.297,40
4351	Suppléments de Pension	3.436,64	0,00	0,00
43520018	Cotisations CNS	4.647.757,36	0,00	315.146,08
43520073	Cotisations CCSS	172.801.667,75	569.082.361,01	569.082.361,01
435	ORGANISMES DEBITEURS	177.455.014,70	574.251.658,41	574.566.804,49
4410	ETAT - Cotisations	1.439.500,37	2.198.322,18	2.198.322,18
4412	ETAT - Prestations	139.695,30	121.641,58	121.641,58
4413	ETAT - Frais d'Administration	14.280,30	118.581,14	118.581,14
4416	Fonds National de Solidarité	0,00	14.277,12	14.277,12
441	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	1.593.475,97	2.452.822,02	2.452.822,02
4543	DEBITEURS-COTISATIONS CDR	0,00	0,00	0,00
46	FRAIS A REPARTIR	0,00	0,00	85.296,42
4810	Frais d'Administration payés d'avance	1.320.446,75	1.286.100,63	1.286.100,63
4811	Prestations payées d'avance	205.642.904,01	191.145.772,09	191.145.772,09
4815	Débiteurs Cotisations, Amendes et Intérêts	13.154.520,29	20.338.905,67	20.338.905,67
4818/9	Divers payés d'avance	0,00	24.268,36	24.268,36
495	Compte d'Attente - Débiteurs Divers	0,00	950,42	950,42
48/49	COMPTES DE REGULARISATION	220.117.871,05	212.795.997,17	212.795.997,17
4	TIERS	400.014.177,44	790.730.086,80	809.338.900,45
5031/2	Titres de Placement	0,00	0,00	1.059.001,14
5038	Intérêts courus s/Prêts et Titres de Placement Banques et Chèques Postaux	0,00	0,00	456.162,41
		3.635.717,89	133.648.277,93	134.288.008,98
513	Placements à moins d'un an	384.200.000,00	311.550.000,00	311.550.000,00
515	Avance de Trésorerie	0,00	0,00	218.979,87
518	Intérêts courus sur Placements	65.788,29	219.875,42	219.875,42
58	Virements Internes	0,00		0,00
5	COMPTES FINANCIERS	387.901.506,18	445.418.153,35	447.792.027,82
	TOTAL DE L'ACTIF	787.915.683,62	1.236.148.240,15	2.011.934.902,89

CNAP - BILAN DE FIN D'EXERCICE 2009

no compte	PASSIF	31.12.2009	01.01.2009	31.12.2008
1061002	Fonds de Roulement	374.358.417,96	353.048.669,17	353.048.669,17
1061020	Réserve administrée par la caisse	393.878.941,20	428.731.778,21	1.203.939.559,25
1065000	Réserve de Compensation	0,00	0,00	0,00
106	Réserve	768.237.359,16	781.780.447,38	1.556.988.228,42
14	PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	0,00	0,00	212.314,62
16	EMPRUNT ET DETTES	0,00	0,00	0,00
1	CAPITAUX PERMANENTS	768.237.359,16	781.780.447,38	1.557.200.543,04
400	Frais d'Administration	96.831,73	1.134.019,23	1.134.019,23
401	Prestations en Espèces	1.573.009,22	1.323.156,50	1.323.156,50
406	Cotisations	0,00	0,00	0,00
409	Créditeurs Divers	61.982,92	94.202,47	369.173,75
421	Organes et Personnel	0,00	612,62	612,62
40/42	CREDITEURS	1.731.823,87	2.551.990,82	2.826.962,10
4300	Créditeurs Frais d'Administration	6.900.793,24	8.019.190,97	8.019.190,97
4301	Créditeurs Prestations	1.190.168,91	0,00	0,00
43020xx	Créditeurs Cot.CCSS (Personnel et autres)	0,00	186.197,31	186.197,31
43020073	Créditeurs Cotisations CCSS	0,00	439.879.193,87	439.879.193,87
43021	Créditeurs Cotisations Assurés	9.435.886,18	3.452.454,64	3.452.454,64
4309	Créditeurs Cotisations Divers	278.461,96	178.063,59	178.063,59
430	ORGANISMES CREDITEURS	17.805.310,29	451.715.100,38	451.715.100,38
440	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	140.827,80	96.378,34	96.378,34
453	CREDITEURS CDR	0,00	0,00	0,00
48232	Cotisations de l'Etat payées d'avance	0,00	0,00	0,00
4824	Produits perçus d'avance Loyer	0,00	0,00	20.337,58
4826	Produits perçus d'avance Frais	0,00	0,00	71.258,22
4829	Régul.Créd./Produits perçus d'avance	362,50	0,00	0,00
490	Compte d'Attente - Créditeurs Divers	0,00	4.323,23	4.323,23
48/49	COMPTES DE REGULARISATION	362,50	4.323,23	95.919,03
4	TIERS	19.678.324,46	454.367.792,77	454.734.359,85
512	Banques	0,00		0,00
5	COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DU PASSIF	787.915.683,62	1.236.148.240,15	2.011.934.902,89

I. BASES LEGALES

L'article 406 du C.S.S. précise:

“Les institutions de sécurité sociale produisent les comptes annuels de l'exercice écoulé à l'autorité de surveillance dans les formes et délais que celle-ci prescrit. Les comptes annuels peuvent être arrêtés par l'organe compétent au plus tôt six semaines après la transmission des documents à l'autorité de surveillance. ”

Le règlement grand-ducal du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale dispose qu'en vertu de l'art. 11. les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe définie à l'article 12. Ces documents forment un tout. Le bilan est établi sur la base d'un inventaire complet des avoirs et droits ainsi que des dettes, obligations et engagements au 31 décembre.

La loi du 13 mai 2008 (Mémorial A – N° 60 du 15 mai 2008) portant introduction d'un statut unique prévoit la fusion des caisses de pension du secteur privé (Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité - EAVI, Caisse de pension des employés privés - CPEP, Caisse de pension des artisans, des commerçants et des industriels - CPACI et Caisse de pension agricole - CPA) en CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE PENSION (CNAP). En vertu de l'article 15 de la présente loi et sans préjudice des dispositions relatives au Fonds de compensation, la Caisse nationale d'assurance pension est substituée de plein droit dans les droits et obligations de l'EAVI, de la CPEP, de la CPACI et de la CPA. Il y a continuité temporelle et juridique entre les anciens établissements publics absorbés et les nouveaux établissements publics absorbants et le patrimoine immobilier et les valeurs mobilières qui à la date du 31 décembre 2008 étaient la propriété de l'EAVI, de la CPEP, de la CPACI et de la CPA sont devenus de plein droit la propriété du Fonds de compensation commun au régime général de pension.

II. COMMENTAIRE AU COMPTE D'EXPLOITATION

La moyenne annuelle de l'échelle mobile des salaires qui était de 682,39 points en 2008, s'élève à 699,44 points en 2009, soit une progression de 2,5%.

Les pensions ont bénéficié au 1er janvier 2009 d'un ajustement au niveau réel des salaires de l'exercice 2007. Cela s'est traduit par une augmentation du montant réel des pensions de 2%. En tenant compte du fait que l'ajustement des pensions au niveau réel des salaires de 2005 n'est intervenu qu'au 1er juillet 2008, l'augmentation réelle moyenne des pensions entre 2008 et 2009 s'élève à 2,45%.

DEPENSES

60 Frais d'administration:30.899.711,96 €

Les frais d'administration s'élèvent pour l'exercice 2009 à 30.899.711,96 € contre 26.938.329,08 € en 2008, soit une augmentation de 14,71 %. Cette augmentation substantielle est imputable essentiellement à l'augmentation des charges pour le personnel pensionné et des frais du Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS).

600 Frais de personnel:21.629.574,96 €

En 2009, les frais de personnel s'élèvent à 21.629.574,96 € dont 11.526.788,09 € pour le personnel actif et 10.102.786,87 € pour le personnel pensionné. Pour le personnel actif il s'agit d'une diminution des frais de 3,16%, alors que pour le personnel pensionné il s'agit d'une progression des frais de 71,91% par rapport à 2008.

Frais de personnel	2008	2009	variation
Traitements des employés publics	10.108.685,71	11.046.629,90	9,28%
Indemnités des employés permanents	1.574.205,32	366.685,42	-76,71%
Indemnités des employés temporaires	3.985,38	31.395,22	687,76%
Rémunérations des étudiants	16.862,75	18.371,31	8,95%
Salaires des ouvriers permanents	88.389,10	63.706,24	-27,93%
Frais de pers. des serv. comm de l'OAS	110.235,50	0,00	-100,00%
Sous-total personnel actif	11.902.363,76	11.526.788,09	-3,16%
Pensions du personnel retraité	5.876.709,71	10.102.786,87	71,91%
Total:	17.779.073,47	21.629.574,96	21,66%

Le personnel actif :

La réduction des frais pour le personnel actif s'est produite malgré le fait que les facteurs influençant les dépenses salariales ont accusé des augmentations, à savoir :

- progression de l'indice du coût de la vie de 2,5%,
- l'augmentation de la valeur du point indiciaire de 1,5% au 1^{er} janvier 2009,
- la répercussion des avancements en échelon et des promotions en application des dispositions légales.

A remarquer qu'en 2008, le personnel avait bénéficié d'une prime unique de 0,9% du traitement barémique, prime qui n'a pas été reconduite en 2009.

La cause principale de la réduction des frais pour le personnel actif réside dans la diminution des effectifs de la CNAP par rapport à l'effectif dont disposaient les anciennes caisses de pension :

- 31.12.2008 : AVI/CPA/CPACI/CPEP - 175 unités
- 01.01.2009 : CNAP - 161 unités

Personnel actif (en unités)		
Caisses	2008	2009
AVI	75	61
CPA	10	11
CPACI	17	16
CPEP	73	73
Total	175	161

Au 31 décembre 2009, l'effectif de la CNAP se chiffre à 166 personnes, y compris un salarié de l'Etat, qui occupent un total de 153 postes soit une augmentation de 5 unités par rapport au début de l'exercice.

Le personnel retraité :

La CNAP en tant qu'établissement public gère son propre régime de pension spécial pour son personnel administratif. Les employés publics ayant effectué leur entrée de service avant le 1^{er} janvier 1999 relèvent du régime spécial transitoire régis par la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat. Les employés publics entrés en service après le 31 décembre 1998 relèvent du régime spécial régis par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois.

Lors de la constitution de la CNAP, celle-ci s'est vue imposer une charge supplémentaire concernant les pensions des employés retraités relevant de l'association d'assurance contre les accidents, de la caisse de maladie des professions indépendantes et de la caisse de maladie agricole, en vertu de l'article 35 du règlement grand-ducal du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale :

« Les pensions en cours au 31 décembre 2008 payées par l'Office des assurances sociales, l'Administration commune des caisses de sécurité sociale des classes moyennes et l'Administration commune des caisses de sécurité sociale de la profession agricole au personnel retraité de ces institutions sont à charge de la Caisse nationale d'assurance pension. »

Alors qu'au 31 décembre 2008, le nombre de pensionnés à charge du régime de pension des quatre caisses de pensions s'élevait à 116 unités (61 pour l'AVI, 29 pour la CPEP, 17 pour la CPACI et 9 pour la CPA), ce nombre est passé à 176 unités au 1^{er} janvier 2009 soit une augmentation de 60 unités ou de 51,72%.

C'est ce transfert de retraités qui explique la croissance anormale des dépenses pour pensions de 71,91% entre 2008 et 2009.

Dépenses	2008	2009	variation
Pensions brutes	5.722.507,63	9.837.564,00	71,91%
Cotisations (part patronale)	154.202,08	265.222,87	72,00%
Total:	5.876.709,71	10.102.786,87	71,91%

Le régime spécial transitoire et le régime spécial de la CNAP se présentent comme suit :

PERSONNEL ACTIF					
	Régime spécial transitoire		Régime spécial		
DATES	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL
01.01.2009	56	61	21	22	160
31.12.2009	55	62	23	25	165

PERSONNEL PENSIONNE						
Régime spécial transitoire						
	Pensions personnelles		Pensions de survie du conjoint		Pensions d'orphelin	
DATES	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		TOTAL
01.01.2009	100	29	0	47	0	176
31.12.2009	96	29	0	46	0	171

Il faut noter qu'actuellement il n'y a pas de bénéficiaires de pension du régime spécial, dont relèvent les employés publics entrés en service après le 31.12.1998.

602 Frais d'exploitation:.....1.712.314,40 €

602	Frais d'exploitation	2008	2009	Variation %
6020	Bâtiment loyer	1.114.871,66	1.238.330,65	11,07%
6021	Bâtiments	1.162.940,27	464.281,20	-60,08%
6023	Installat. et télécomm.	41.400,62	466,90	-98,87%
6025	Véhicules autom.	9.402,21	9.235,65	-1,77%
		2.328.614,76	1.712.314,40	-26,47%

Ces frais regroupent la part de la CNAP dans les dépenses relatives aux bâtiments administratifs sis à Luxembourg, bd Prince Henri, 1A et route d'Esch, 125 telles que loyer, nettoyage, eau, électricité, chauffage, assurances, gardiennage et surveillance, les contrats d'entretien, les installations de télécommunication ainsi que les frais pour l'entretien des voitures de service.

Le total des frais d'exploitation passe de 2.328.614,76 € en 2008 à 1.712.314,40 € en 2009, soit une diminution de 616.300,36 € ou -26,47% qui résulte principalement :

- de la fusion des caisses de pension se traduisant par un regroupement de la plupart des services de la nouvelle caisse et
- du transfert de propriété de l'immobilier des anciennes caisses de pensions (EAVI, CPEP, CPACI et CPA) vers le Fonds de compensation entraînant la comptabilisation des frais de gestion du patrimoine à charge du propriétaire sous la rubrique frais d'exploitation (classe de compte [6522xxxx]) du FDC.

603 Frais de fonctionnement:.....857.063,73 €

603	Frais de fonctionnement	2008	2009	Variation %
6030	Indemnités personnel	23.463,46	18.165,82	-22,58%
6031	Organes	17.290,52	14.737,91	-14,76%
6032	Bureau	237.296,75	157.643,04	-33,57%
6033	Postes et télécommunic.	181.368,59	167.460,75	-7,67%
6034	Information et publications	16.104,12	31.251,81	94,06%
6035	Frais experts et études	8.401,61	722,42	-91,40%
6036	Contentieux	94.440,79	241.833,17	156,07%
6039	Dépenses diverses	205.004,33	225.248,81	9,88%
		783.370,17	857.063,73	9,41%

Le total des frais de fonctionnement passe de 783.370,17 € en 2008 à 857.063,73 € en 2009, soit une progression de 9,41%.

Cette hausse résulte principalement :

- a) d'une augmentation des frais de publication et d'information suite à la fusion des caisses du régime de pension.
- b) d'une forte progression des frais de contentieux de l'ordre de 147.392,38 € ou 156,07%, qui trouve son origine dans le fait qu'un nombre élevé de notes d'honoraires établies par Allen & Overy, portant sur un montant total de 78.225,62 € et concernant l'exercice 2008, ne nous sont parvenues que tardivement, de sorte qu'une affectation à l'exercice 2008 n'a plus été possible.
En contrepartie, la CNAP a réalisé des récupérations de prestations de 1.037.164,82 € en 2009 contre 2.795.330,11 € en 2008 représentant une baisse de -62,90% (voir sous Recettes, position 760 – Recours contre tiers responsables).
- c) d'une augmentation de 20.244,48 € ou 9,88% des dépenses diverses qui s'explique presque intégralement par une croissance des frais bancaires, s'élevant à un montant total de 217.512,44 € liés d'une part aux paiements transfrontaliers et d'autre part aux retours de prestations.

604 Frais généraux: 10.677,24 €

604	Frais généraux	2008	2009	Variation
6042	Cotisations ALOSS	7.942,84	7.327,24	-7,75%
6045	Cantine OAS	5.703,11	0,00	-100,00%
6049	Divers	3.777,07	3.350,00	-11,31%
		17.423,02	10.677,24	-38,72%

605 Frais d'acquisition: 36.260,65 €

605	Frais d'acquisition	2008	2009	Variation
6051	Acquisition machines de bureau	1.692,18	0,00	-100,00%
6052	Acquisition mobilier de bureau	119.422,34	36.260,65	-69,64%
6053	Acquisition inst. de télécommun.	61.725,31	0,00	-100,00%
6056	Acquisition équip. spéciaux	5.751,86	0,00	-100,00%
		188.591,69	36.260,65	-80,77%

608 Participation aux frais du Centre commun: 6.653.820,98 €

608	Frais communs CCSS	2008	2009	Variation
6081	Frais de personnel	3.544.056,41	4.127.607,69	16,47%
6082	Frais de matériel	2.088.843,71	2.257.162,98	8,06%
6083	Acquisitions nouvelles	171.471,33	269.050,31	56,91%
		5.804.371,45	6.653.820,98	14,63%

Les frais du Centre Commun sont répartis en fonction de l'effectif en personnel des différents utilisateurs. La part incombant à la CNAP, représentant 22,00% des frais du Centre commun, s'élève à 6.653.820,98 € pour l'année 2009.

A partir de l'exercice 2009, les frais liés à la gestion du bâtiment administratif de l'OAS comme les frais de gardiennage, d'accueil des visiteurs liés à la gestion des guichets ou le contrat d'entretien des alentours du bâtiment, sont considérés comme frais administratifs du CCSS et sont répartis, de même que ceux de la cantine et de la crèche accessibles au personnel de l'ensemble des ISS, entre les utilisateurs du CCSS à l'aide de la clé prévue à l'art.31 du règlement grand-ducal du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des ISS.

609 Participation aux frais de la crèche:..... 0.00 €

A partir de l'exercice 2009, les frais de la crèche sont pris en charge par le CCSS et répartis ensemble avec ses frais administratifs entre ses utilisateurs à l'aide de la clé prévue à l'art.31 du règlement grand-ducal du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des ISS.

La participation de la CNAP aux frais de la crèche s'élevant pour 2009 à 54.863,38 €, en fonction du taux de participation de 22,00% et du montant total de 249.379,02 € des frais de la crèche à charge du CCSS, est comprise dans le montant de 6.653.820,98 € (voir Ad.608 – page10).

61 Prestations en espèces: 2.708.496.732,32 €

61300 - Pensions brutes:..... 2.646.553.071,90 €
61301

Le total des pensions brutes payées en 2009 se chiffre à 2.646.553.071,90 €

Comme l'indemnité d'attente et la préretraite ne figurent plus dans ce montant et afin de pouvoir comparer les résultats de 2009 et 2008, le montant des pensions brutes de 2008 s'élevant à 2.493.409.687,72 € est diminué de 22.504.343,28 € (indemnité d'attente) respectivement de 25.333.415,33 (préretraite) et s'élève finalement à 2.445.571.929,11 € d'où il s'ensuit une augmentation en 2009 de 8,22%. La progression de l'indice du coût de la vie dans le taux de croissance étant de 2,50%, l'augmentation réelle des pensions est de 5,72%.

Cette progression résulte :

- 1) de la croissance du nombre moyen des bénéficiaires de pension de 3,39%.
- 2) de l'application de la loi du 19 décembre 2008 portant ajustement des pensions et rentes accident au niveau de vie de 2007 avec un impact de 2,45%, (le facteur d'ajustement est porté de 1,352 à 1,379 à partir du 01.01.2009)

Eléments de pension	Montant brut Pensions Seules (Régime général/régime spécial)		variation
	2008	2009	
Avances	4.584.483,17	-3.092.136,54	-
Majorations forfaitaires	332.412.289,03	359.428.000,65	8,13%
Majorations forfaitaires spéciales	41.530.871,52	44.185.732,60	6,39%
Majorations forfaitaires transitoires	43.015.217,47	43.284.822,10	0,63%
Majorations proportionnelles	1.746.203.037,40	1.908.561.524,10	9,30%
Majorations proportionnelles Baby-Year	10.355.165,98	13.440.078,60	29,79%
Majorations proportionnelles spéciales	107.729.213,52	114.506.872,18	6,29%
Complément minimum 1	53.746.393,97	55.300.435,17	2,89%
Complément minimum 2	22.421.473,22	23.575.842,84	5,15%
Complément minimum 3	6.306.496,30	7.253.644,92	15,02%
Complément divers 1	5.503.671,18	5.380.869,53	-2,23%
Complément divers 2	1.239.903,90	1.180.015,57	-4,83%
Supplément enfant	192.053,89	173.618,36	-9,60%
Complément différentiel	20.647.723,95	20.158.490,15	-2,37%
Complément différentiel D.G.	149.779,87	126.726,60	-15,39%
Assurance supplémentaire	3.132.348,35	3.168.602,68	1,16%
Allocation de fin d'année	45.981.792,53	49.536.115,68	7,73%
Allocations trimestrielles	420.013,86	383.816,71	-8,62%
Montant brut total	2.445.571.929,11	2.646.553.071,90	8,22%

Le montant total des pensions brutes de **2.646.553.071,90 €** est à ventiler comme suit:
 6.100.240,89 € représentant les parts de pensions payées par le régime spécial (ETAT, CPFEC, SNCFL, ET.PUBL.) et étant à charge de notre Caisse,
 2.640.452.831,01 € représentant le montant des pensions brutes à charge de la C.N.A.P. (régime général)

Ce dernier montant se compose comme suit:

Pensions nettes	2.441.554.470,25
Impôts	113.993.610,28
Cot. assurance maladie - part bénéficiaire	60.417.023,40
Cot. assurance dépendance	26.049.083,53
Cotisations syndicales	160.851,32
Cot. Chambres professionnelles	2.199.944,24
Sous-total	2.644.374.983,02
Saisies de pensions en suspens	236.186,45
Pensions indues en suspens (à déduire)	-4.158.338,46
Total	2.640.452.831,01

(voir également: Annexe 1 - Détail éléments de pension pour l'exercice 2009)

61302 Convention belgo - luxembourgeoise - pensions d'invalidité: 138.811,22 €

En application de l'article 12 de la Convention belgo - luxembourgeoise sur la sécurité sociale des travailleurs frontaliers, la dépense résultant de l'octroi anticipé de l'indemnité d'invalidité belge pendant la période d'incapacité primaire de travail au sens de la législation belge est à charge des institutions d'assurance pension luxembourgeoises.

Montant et nombre				
Année	2006	2007	2008	2009
Montant	86.610,14	167.153,26	174.975,54	138.811,22
Nombre	47	86	66	60

61303 Indemnités d'attente: 31.797.907,28 €

L'article 5 paragraphe (2) al. 1 de la loi du 25.07.2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle dispose que si, au terme de la durée du paiement de l'indemnité de chômage, y compris la durée de prolongation, le travailleur visé à l'article 1er de la loi précitée n'a pu être reclassé sur le marché du travail, il bénéficie d'une indemnité d'attente dont le montant correspond à la pension d'invalidité à laquelle il aurait eu droit selon la législation luxembourgeoise.

Montant et nombre au 31/12/				
Année	2006	2007	2008	2009
Montant	9.070.327,38	16.161.498,02	22.504.343,28	31.797.907,28
Nombre au 31/12/	529	918	1.226	1.675

61304 Indemnités de préretraite: 27.877.160,94 €

L'indemnité de préretraite représente le montant brut qui est versé par la C.N.A.P. au Fonds pour l'Emploi pour compte des salariés qui en bénéficient et qui ont droit à la pension de vieillesse anticipée en vertu de l'article 184, al. 1 et 2 du C.S.S.

Montant et nombre au 31/12/				
Année	2006	2007	2008	2009
Montant	26.850.115,64	24.808.550,89	25.333.415,33	27.877.160,94
Nombre au 31/12/	667	623	603	694

6132 Remboursement de cotisations: 1.616.573,16 €

61322	Remb.cot. / occupat. bénéf. pension	917.336,33
61323	Remb.cot. / non-accompl. conditions	699.236,83
		1.616.573,16

Ad 61322 - L'article 178,2 du C.S.S. prévoit sur demande par année de calendrier le remboursement de la moitié du montant nominal de la cotisation, calculée au taux de 16 %, à supporter par le bénéficiaire d'une pension de vieillesse exerçant une occupation salariée après l'âge de 65 ans. Pour 2009, le montant remboursé s'élève à 917.336,33 € (297 demandes) contre 724.607,97 € pour l'exercice 2008.

Montant et nombre				
Année	2006	2007	2008	2009
Montant	594.802,11	655.818,58	724.607,97	917.336,33
Nombre	232	286	280	297

Ad 61323 - Le non - accomplissement des conditions d'attribution d'une pension de vieillesse ouvre droit au remboursement des cotisations, calculées au taux de 16 % effectivement versées sur le compte de l'assuré à l'exclusion de la part à charge des pouvoirs publics (Art. 213 du C.S.S.). Pour 2009, le montant remboursé s'élève à 699.236,83 € (105 demandes) contre 542.322,93 € pour l'exercice 2008.

Montant et nombre				
Année	2006	2007	2008	2009
Montant	378.390,81	451.466,76	542.322,93	699.236,83
Nombre	110	103	100	105

6133 Autres versements en capital: 513.207,82 €

En cas d'un nouvel engagement par mariage ou partenariat, le bénéficiaire d'une pension de survie a droit au rachat de la pension suivant les conditions de l'article 204 du C.S.S. Au cours de l'exercice 2009, la CNAP a traité 33 demandes en remboursement d'un capital de rente s'élevant à 513.207,82 €

Montant et nombre				
Année	2006	2007	2008	2009
Montant	267.527,74	671.024,41	868.713,15	513.207,82
Nombre	34	31	46	33

63 Transferts de cotisations à d'autres organismes:881.867.449,89 €

6301 Transferts régimes spéciaux:21.185.558,09 €

L'article 9 de la loi du 28.07.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension dispose, que lorsqu'une personne passe du régime général à un régime spécial transitoire, les cotisations, calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an, versées au régime général sont transférées à l'organisme appelé à les prendre en charge.

Le montant des transferts passe de 18.134.944,18 € en 2008 à 21.185.558,09 € en 2009, soit une augmentation de 16,82 %.

Le montant de 21.185.558,09 € se répartit comme suit entre les différents organismes:

Organisme :	2008	2009
	montant	montant
C.M.F.E.P.	98.635,16	277.804,61
C.M.O.	1.201.175,57	0,00
Caisse de Maladie des Employés Privés	213.790,08	0,00
Caisse de Pension des Employés Privés	192.450,78	0,00
Caisse de Prév. des Fonct.et Empl.Communaux	2.995.660,18	5.844.265,15
Caisse Nationale de Santé	541.210,94	1.513.485,78
Centre Commun de la Sécurité Sociale	854,67	518.546,87
Ministère de la Fonction Publique, Serv. Pens.	11.937.472,28	12.326.413,15
Office des Assurances Sociales	527.114,49	0,00
S.N.C.F.L.- Division du personnel retraité	426.580,03	705.042,53
Total :	18.134.944,18	21.185.558,09

6302 Transfert - Fonds de compensation:775.207.781,04 €

Ce compte est utilisé pour comptabiliser le transfert de fonds de la CNAP vers le FDC. Pour 2009, le compte enregistre le transfert des biens immeubles, titres et prêts, y compris les soldes des comptes de la classe 4 y relatifs, au FDC d'un montant total de 775.207.781,04 € (art.15, loi du 13 mai 2008)

6304 Organismes internationaux:9.247.594,38 €

Les cotisations calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an et transférées aux organismes internationaux conformément à l'art. 213 bis du C.S.S. s'élèvent pour 2009 à 9.247.594,38 € contre 8.200.777,48 € pour l'exercice 2008, soit une augmentation de 12,76 %. Le nombre des cas augmente de 32 unités.

Transferts de cot.-régimes internationaux		
Année :	Total	Nombre de cas
2006	11.179.842,92	245
2007	6.728.231,29	163
2008	8.200.777,48	159
2009	9.247.594,38	191

631 Cotisations de l'assurance maladie des bénéficiaires de pensions - part de l'organisme:..... 76.226.516,38 €

EVOLUTION DE LA DEPENSE		
Année	Montant	Variation
2006	63.052.336,36	
2007	67.198.605,27	6,58%
2008	70.576.054,47	5,03%
2009	76.226.516,38	8,01%

Les cotisations de l'assurance-maladie des bénéficiaires de pension (part de l'organisme) varient en fonction du total des pensions brutes. Le taux de cotisation applicable en 2009 était de 5,4% dont 2,7% à charge de l'organisme débiteur de la pension.

64 Décharges et restitutions de cotisations:..... **1.522.047,88 €**

641 Autres décharges:..... 65.256,50 €

Une décharge est accordée par le comité - directeur pour les pensions non recouvrables, principalement en cas de décès de titulaires de pension ayant demeuré à l'étranger. Le montant des décharges établies par la CNAP en matière de prestations s'est élevé en 2009 à 65.256,50 € (*nombre de décharges: 69*) contre 62.546,26 € en 2008.

642 Extournes de cotisations indues:..... 1.456.791,38 €

Extournes de cotisations indues		
6420	Ext.cot.indues	422.483,40
6425	Ext.cot.part assuré	1.034.307,98
Total:		1.456.791,38

Ad 6420 - Extournes cotisations indues - part assurés, part employeurs et part Etat
La restitution des cotisations (24%, dont 16% à la CNS et 8% à l'Etat) d'assurance pension prélevées sur l'indemnité pécuniaire de maladie en cas de pension d'invalidité attribuée rétroactivement (art. 15 du C.S.S.) se rapportant à l'exercice 2008, s'élève à 422.483,40 € (part CNS 16%: 281.655,60 € et part ETAT 8% : 140.827,80 €)

Ad 6425 - Extournes cotisations indues - part assurés
Conformément aux dispositions de l'article 213, al.2 du C.S.S., le centre commun de la sécurité sociale a remboursé la part personnelle des cotisations, calculées au taux de 8 %, s'élevant à 1.034.307,98 €aux assurés de la CNAP dont les assiettes de cotisations cumulées ont dépassé le maximum prévu à l'article 241, al.3 du même code.

65	<u>Frais de gestion du patrimoine:</u>	<u>0,00 €</u>
66	<u>Charges financières:</u>	<u>0,00 €</u>
67	<u>Dotations aux provisions et aux amortissements:</u>	<u>0,00 €</u>
69	<u>Dépenses diverses:</u>	<u>8.566,69 €</u>

Sont imputées sur ce compte les dépenses qui d'après le plan comptable uniforme des organismes de sécurité sociale ne peuvent être imputées sur un autre compte, comme les redressements concernant des exercices antérieurs ou des remboursements de cautions pour cartes d'accès au parking.

TOTAL DES DEPENSES COURANTES:**3.622.794.508,74 €**

81	<u>Opérations sur réserves et sur reports:</u>	<u>21.309.748,79 €</u>
816100:	<u>Dotation au fonds de roulement:</u>	<u>21.309.748,79 €</u>

Fonds de roulement au 31.12.2008: 353.048.669,17 €

Fonds de roulement au 31.12.2009: 374.358.417,96 €

Dotation au Fonds de roulement: 21.309.748,79 €

(Voir le calcul détaillé à la page 18, sub 732 – Répartition des cotisations)

TOTAL DES DEPENSES :**3.644.104.257,53 €**

RECETTES

70 Cotisations des assurés et des employeurs:32.145.861,65 €

7001 Cotisations sur indemnités:..... 32.120.481,82 €

Le montant de 32.120.481,82 € représente les cotisations dues sur indemnités pécuniaires de maladie et de maternité pour l'exercice 2009.

70111 Rappels de cotisations: périodes militaires:..... 25.379,83 €

La prise en charge par l'Etat de la computation de périodes de service militaire obligatoire (Loi du 30.5.1984) est de 25.379,83 € pour l'exercice 2009.

72 Participation de tiers:7.140,15 €

7200 Participation de l'Etat aux frais d'administration:..... 7.140,15 €

La participation de l'Etat se limite aux remboursements des frais de personnel résultant du congé politique (Règlement grand - ducal. du 06/12/1989) et s'élève à 7.140,15 € pour l'exercice 2009.

73 Transferts provenant d'autres organismes:2.795.273.617,64 €

7301 Transferts de régimes spéciaux:..... 2.421.927,97 €

Le montant de 2.421.927,97 € représente les cotisations, calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an, à percevoir par la CNAP (assurance rétroactive) pour des périodes de service effectuées par 47 assurés sous le régime spécial transitoire (Chapitre II de la loi du 28.07.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension).

Répartition des cotisations perçues par organisme:

Compte	ORGANISME	Montant
7301218	Caisse Nationale de Santé	14.240,86
7301222	Caisse de Prévoyance des Fonct. et Employés Communaux	574.766,93
7301223	Ministère de la Fonction Publique, Service des pensions	1.810.170,13
7301224	S.N.C.F.L.- Division du personnel retraité	22.750,05
TOTAL :		2.421.927,97

732 Répartition des cotisations:.....2.792.851.689,67 €

L'article 246 du CSS, modifié par la loi du 06 mai 2004 sur l'administration du patrimoine du régime général de pension, dispose que les recettes en cotisations sont réparties mensuellement par le Centre commun de la sécurité sociale entre les caisses de pension dans la mesure nécessaire pour permettre à celles-ci de couvrir leurs charges et de parfaire, le cas échéant, les moyens de trésorerie jusqu'à concurrence de quinze pour cent du montant des prestations annuelles de l'exercice précédent. L'excédent est affecté à la réserve de compensation.

En cas d'insuffisance des recettes en cotisations par rapport au montant à répartir, les moyens nécessaires sont prélevés auprès de la réserve de compensation.

Calcul des moyens de trésorerie svt art.246	
Total des prestations de l'exercice 2008	2.495.722.786,38
Fonds de roulement au 31 décembre 2009 (15%)	374.358.417,96
Fonds de roulement au 31 décembre 2008	353.048.669,17
Dotations au fonds de roulement	21.309.748,79

Calcul de la répartition des cotisations 2009	
Dépenses courantes 2009 (sans [6302])	2.847.586.727,70
Recettes propres 2009	-41.191.949,81
Charges à couvrir 2009	2.806.394.777,89
Liquidités au 31 décembre 2009	387.901.506,18
Fonds de roulement au 31 décembre 2009	374.358.417,96
Solde dotation / prélèvement	-13.543.088,22
Répartition CCSS en faveur de la CNAP	2.792.851.689,67

74 Revenus sur immobilisations:.....0,00 €

76 Produits divers de tiers:2.084.044,68 €

760 Recours contre tiers responsables:.....1.037.164,82 €

Conformément aux articles 79 de la loi du 29.8.1951 et 232 du CSS, la CNAP a recouvert au cours de l'année 2009 un montant de 1.037.164,82 € contre 2.795.330,11 € en 2008. Le montant recouvert est sujet à des fluctuations importantes d'un exercice à l'autre, car il dépend d'une part du nombre de recours et d'autre part, de la réparation du dommage par les assureurs de tiers responsables.

765 Retenues pour pensions:1.000.024,35 €

Le montant des retenues pour pensions des employés statutaires de la CNAP s'élève à 1.000.024,35 € pour l'exercice 2009.

769 Produits divers:46.855,51 €

Ce montant représente les montants remboursés en application de l'article 229, alinéa 2, de l'ancien C.A.S. .

77 Produits financiers:4.511.945,23 €

771 Revenus sur placement à moins d'un an:4.511.945,23 €

Compte	Revenus sur :	Montant		Variation
		2008	2009	
7710	Comptes courants	517.164,60	86.394,95	
7711	Dépôts	21.649.932,71	4.425.550,28	
TOTAL :		22.167.097,31	4.511.945,23	-79,65%

La régression des revenus sur placements à moins d'un an de -79,65% est due à la diminution du capital placé à court terme ainsi que des taux offerts par les établissements bancaires en 2009 par rapport à 2008.

79 Recettes diverses:21.030,13 €

Cette recette résulte principalement de cotisations récupérées de faillites se situant avant l'exercice 1984 ainsi que de certains redressements concernant des exercices antérieurs.

TOTAL DES RECETTES COURANTES:2.834.043.639,48 €

81 Opérations sur réserve et sur report:810.060.618,05 €

Le prélèvement à la réserve administrée par la Caisse effectué en 2009 d'un montant total de 810.060.618,05 € se compose :

- d'un montant de 775.207.781,04 € représentant le transfert en début d'exercice du patrimoine immobilier et des valeurs mobilières des anciennes caisses de pension vers le Fonds de compensation en application de la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique
- d'un prélèvement à la réserve administrée par la Caisse de 34.852.837,01 € représentant la différence entre les liquidités au 31.12.2009 (387.901.506,18 €) et le Fonds de roulement au 31.12.2008 (353.048.669,17 €). Après avoir effectué une dotation au Fonds de roulement pour un montant de 21.309.748,79 €, il reste un solde dotation/prélèvement de 13.543.088,22 € représentant la différence entre les liquidités et le fonds de roulement au 31/12/2009.

(Voir le calcul détaillé à la page 18, sub 732 - Répartition des cotisations)

TOTAL DES RECETTES :3.644.104.257,53 €

EXAMEN DU BILAN

ACTIF

2 Valeurs immobilisées:0,00 €

En vertu de l'article 15 de la loi du 13 mai 2008, le patrimoine immobilier et les valeurs mobilières qui à la date du 31 décembre 2008 étaient la propriété de l'EAVI, de la CPEP, de la CPACI et de la CPA sont devenus de plein droit la propriété du Fonds de compensation commun au régime général de pension. Les valeurs immobilisées transférées s'élèvent à 754.803.974,62 € et se composent d'immobilisations corporelles de 201.698.538,94 € et financières de 553.105.435,68 €

22 IMMOBILISATIONS CORPORELLES:.....0,00 €

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur d'acquisition augmentée des investissements et diminuée des amortissements.

Compte	Libellé	2008	Bilan d'ouverture	2009
220/221	Terrains et forêts	4.377.563,76	0,00	0,00
223/224	Immeubles et constructions	296.279.197,34	0,00	0,00
225/226	Equipements et mobilier	519.558,72	0,00	0,00
2823/2824	Amort. sur immob. et construct.	-99.179.159,59	0,00	0,00
285/286	Amort. sur équip. et mobilier	-298.848,72	0,00	0,00
TOTAL:		201.698.311,51	0,00	0,00

Les immobilisations corporelles inscrites au bilan 2008 d'un montant 201.698.311,51 € représentent le patrimoine immobilier des quatre caisses de pension transféré au FDC en début d'exercice 2009.

23 IMMOBILISATIONS FINANCIERES:.....0,00 €

On distingue trois regroupements de prêts, à savoir :

Compte	Libellé	2008	Bilan d'ouverture	2009
2300	Prêts gagés	263.651.638,01	0,00	0,00
2301	Prêts aux particuliers	282.761.445,43	0,00	0,00
2302	Prêts non gagés	6.692.352,24	0,00	0,00
TOTAL:		553.105.435,68	0,00	0,00

Les immobilisations financières d'un montant de 553.105.435,68 € inscrites au bilan 2008, représentent les prêts accordés par la CPEP et transférés au FDC en début d'exercice.

4 **Tiers:**.....**400.014.177,44 €**

40/41 **DEBITEURS:**.....**847.815,72€**

410 **Bénéficiaires prestations:** **847.499,34 €**

Le montant des pensions indûment payées et qui sont à restituer à la CNAP s'élève à 847.499,34 € pour 2009.

411 **Cotisations, prêts et autres:** **316,88 €**

Compte	Libellé	2008	Bilan d'ouverture	2009
4112	Cotisations	340.243,20	655.389,28	0,00
411300	Débiteurs prêts gagés	66.219,88	0,00	0,00
411301	Débiteurs prêts hypothécaires aux part.	16.341.831,18	0,00	0,00
411310	Débiteurs loyers	1.094.644,23	0,00	0,00
411319	Débiteurs loyers parking	1.800,52	0,00	0,00
411320	Débiteurs frais immeubles	963.166,36	0,00	0,00
411950	Acquéreurs bois	55.855,16	0,00	0,00
411959	Autres débiteurs divers	56.467,43	56.467,43	316,38
Total:		18.920.227,96	711.856,71	316,38

Les prêts (16.408.051,06 €), les soldes débiteurs de loyers et frais décomptés (2.059.611,11 €) ainsi que le solde des ventes de bois (55.855,16 €) à récupérer, figurant au bilan 2008 sont transférés vers le FDC au bilan d'ouverture.

Les cotisations sur indemnités pécuniaires de maladie, comptabilisées par la CPEP au bilan 2008 sous [4352] et s'élevant à 315.146,08 € sont regroupées avec celles de l'AVI sous [4112] au bilan d'ouverture pour un montant total de 655.389,28 €

Cependant, à partir de l'exercice 2009, les cotisations sur indemnités pécuniaires de maladie à recevoir de la CNS sont désormais comptabilisées sous [4352].

43 **ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE:**..... **177.455.014,70 €**

435 **Organismes débiteurs:**..... **177.455.014,70 €**

4350 **Débiteurs – Frais d'administration:** **2.152,95 €**

Compte	Libellé	2008	Bilan d'ouverture	2009
4350	Débiteurs Frais d'Administ.	5.169.297,40	5.169.297,40	2.152,95
TOTAL:		5.169.297,40	5.169.297,40	2.152,95

Par rapport aux soldes des bilans de clôture 2008, l'IGSS a confirmé de garder les soldes des frais d'administration des ISS au bilan d'ouverture 2009 de la CNAP, afin d'assurer la transparence entre les dettes et créances réciproques des ISS.

En 2009, la CNAP fait l'avance pour le compte de la CNPF des frais du service courrier des P&T dont le montant s'élève à 2.152,95 €

4351 Suppléments de pension:..... 3.436,64 €

4352 Débiteurs - Cotisations:..... 177.449.425,11 €

Compte	Libellé	2008	Bilan d'ouverture	2009
43520018	Cotisations CNS	315.146,08	0,00	4.647.757,36
43520073	Cotisations CCSS	569.082.361,01	569.082.361,01	172.801.667,75
TOTAL:		569.397.507,09	569.082.361,01	177.449.425,11

Au bilan 2008 figure le montant de 315.146,08 € représentant la créance de la CPEP des cotisations sur indemnités pécuniaires de maladie qui a été comptabilisée au bilan d'ouverture sous [4112] par analogie à celle de l'AVI.

Cependant, à partir de l'exercice 2009, les cotisations sur indemnités pécuniaires de maladie à recevoir de la CNS sont désormais comptabilisées sous [4352].

La Caisse Nationale de Santé est redevable au 31 décembre 2009 de la somme de 4.647.757,36 € représentant les cotisations sur indemnités pécuniaires de maladie tandis que le montant dû par le Centre commun s'élève à 172.801.667,75 €

La grande différence entre les soldes du compte [43520073]-Cotisations CCSS au bilan 2009 par rapport au bilan 2008 respectivement au bilan d'ouverture, s'explique par le fait qu'au 31/12/2008, la CPEP avait enregistré un trop perçu de cotisations de 439.879.193,87 € comptabilisé sous [43020073], pour disposer de suffisamment de liquidités afin de pouvoir assurer les obligations de la CNAP à partir du 01/01/2009.

44 ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES:..... 1.593.475,97 €

4410 Cotisations: 1.439.500,37 €

Le montant de 1.439.500,37 € représente les cotisations dues à la CNAP par le Ministère de la Fonction Publique au titre des dispositions du chapitre II de la loi du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes de pension.

4412 Prestations:..... 139.695,30 €

4413 Frais d'administration:..... 14.280,30 €

46 FRAIS A REPARTIR: 0,00 €

Compte	Libellé	2008	Bilan d'ouverture	2009
46	Frais à répartir	85.296,42	0,00	0,00
TOTAL:		85.296,42	0,00	0,00

Le montant de 85.296,42 € figurant au bilan de clôture 2008, représente les frais avancés par la CPEP et non encore décomptés avec les différents locataires. Ce solde a été transféré au FDC au 01/01/2009.

48/49 COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF: 220.117.871,05 €

4810 Frais d'administration payés d'avance: 1.320.446,75 €

Sous ce compte figurent surtout (1.316.315,99 €) les rémunérations du personnel de la CNAP pour le mois de janvier 2010, payées en décembre 2009.

4811 Prestations payées d'avance:..... 205.642.904,01 €

Ce montant représente les pensions de la CNAP pour le mois de janvier 2010 avancées fin décembre 2009.

4815 Débiteurs cotisations, amendes et intérêts : 13.154.520,29 €

Ce montant reprend le décompte des cotisations perçues par le CASS en décembre 2009 et la répartition des intérêts et amendes payées en 2009.

5 Comptes financiers:..... **387.901.506,18 €**

Compte	Libellé	2008	Bilan d'ouverture	2009
5031/2	Titres de Placement	1.059.001,14	0,00	0,00
5038	Intérêts courus	456.162,41	0,00	0,00
50	Valeurs mobilières	1.515.163,55	0,00	0,00
512	Comptes courants	132.284.118,81	132.284.118,81	3.113.529,48
513	Comptes à terme	311.550.000,00	311.550.000,00	384.200.000,00
514	Chèques postaux	2.003.890,17	1.364.159,12	522.188,41
515	Avances de trésorerie	218.979,87	0,00	0,00
518	Intérêts courus	219.875,42	219.875,42	65.788,29
51	Banques et Etabl. Financ.	446.276.864,27	445.418.153,35	387.901.506,18
TOTAL :		447.792.027,82	445.418.153,35	387.901.506,18

5031 Titres de placement et bons : 0,00 €

Le montant de 1.059.001,14 € représente 1.580 titres de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM) transférés de la CPEP (790 actions) et de l'AVI (790 actions) au le FDC en date du 01/01/2009.

5038 Intérêts courus sur prêts : 0,00 €

Le montant de 456.162,41 € inscrit au bilan 2008 représente les intérêts courus sur prêts au 31.12.2008, transférés de la CPEP au FDC en début d'exercice.

512 Banques :..... 3.113.529,48 €

Le solde élevé au bilan 2008 respectivement au bilan d'ouverture s'explique par la recommandation de l'IGSS à l'AVI, la CPACI et la CPA de fixer les échéances de tous les dépôts avant le 31 décembre 2008.

513 Placements à moins d'un an : 384.200.000,00 €

514 Chèques postaux : 522.188,41 €

La différence entre le solde au bilan 2008 et au bilan d'ouverture s'élève à 639.731,05 € et représente le solde au 31.12.2008 du compte chèque postal LU12 1111 2435 0131 0000 réservé aux opérations financières du service des prêts hypothécaires, transféré de la CPEP au FDC en début d'exercice.

515 Avance de Trésorerie : 0,00 €

Le montant de 218.979,87 € inscrit au bilan 2008 représente l'avance de trésorerie accordée par l'EAVI à la crèche Molli a.s.b.l. - « Crèche fir d'Kanner vum Personnal vun der Sécurité Sociale » et transférée au FDC en début d'exercice.
A partir de l'exercice 2009, les frais de la crèche sont pris en charge par le CCSS et l'avance de trésorerie sera remboursée au FDC début 2010.

518 Intérêts courus sur placements : 65.788,29 €

Voir Annexe 4 : Intérêts courus sur placements.

TOTAL DE L'ACTIF: **787.915.683,62 €**

PASSIF

1 Capitaux permanents:768.237.359,16 €

Compte	Libellé	2008	Bilan d'ouverture	2009
1061002	Fonds de roulement	353.048.669,17	353.048.669,17	374.358.417,96
1061020	Réserve admin. par la caisse	1.203.939.559,25	428.731.778,21	393.878.941,20
106	Réserve	1.556.988.228,42	781.780.447,38	768.237.359,16
14	Provisions p.pertes et charges	212.314,62	0,00	0,00
TOTAL:		1.557.200.543,04	781.780.447,38	768.237.359,16

Le montant de 781.780.447,38 € inscrit au bilan d'ouverture représente la situation au 31 décembre 2008 au montant de 1.556.988.228,42 € diminuée des transferts des quatre caisses de pension vers le Fonds de compensation pour un montant de 775.207.781,04 € effectués en application de la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique.

Le total de la réserve gérée par la CNAP suivant les dispositions des articles 246 et 247 du CSS modifiés par la loi du 06 mai 2004 s'élève au 31 décembre 2009 à 768.237.359,16 € (Voir calcul détaillé sub 732 à la page 18).

Le montant de 212.314,62 € inscrit au bilan 2008 représente la situation au 31 décembre 2008 du fonds de réserve constitué par l'EAVI et destiné à réaliser des travaux incombant normalement aux locataires de l'immeuble « Forum Royal ». Cette provision a été transférée au FDC en début d'exercice.

4 Tiers:19.678.324,46 €

40 CREDITEURS: 1.731.823,87 €

400 Frais d'administration : 96.831,73 €

Sont enregistrés à ce poste les frais d'administration se rapportant à l'exercice 2009 dont les factures ne sont parvenues à la CNAP qu'en 2010.

401 Prestations en espèces: 1.573.009,22 €

Compte	Libellé	2008	2009	Variation
40121	Pensions en suspens	5.425,66	1.527,89	
40122	Saisies en suspens	1.317.730,84	1.571.481,33	
Total:		1.323.156,50	1.573.009,22	18,88%

Au 31/12/2009, ce compte reprend les pensions en suspens pour un montant de 1.527,89 € ainsi que les retenues effectuées par l'application de saisie-arrêt dont la validation juridique reste en souffrance, d'un montant de 1.571.481,33 €

409 Crédeurs divers: 61.982,92 €

Compte	Libellé	2008	Bilan d'ouverture	2009
4090010	Prêts hypothécaires - Avances	229.927,59	0,00	0,00
4090011	Créd. Min. Log. - à régulariser	90,54	0,00	0,00
4090012	Primes p/cpte de tiers - à liquider	37.833,55	0,00	0,00
sous-total:		267.851,68	0,00	0,00
40901	Arrérages étranger à payer	20.388,67	20.388,67	19.498,33
40909	Crédeurs divers	73.813,80	73.813,80	42.484,59
sous-total:		94.202,47	94.202,47	61.982,92
Total:		362.054,15	94.202,47	61.982,92

Le montant de 267.851,68 € inscrit au bilan 2008 représente la situation au 31 décembre 2008 de divers crédeurs ayant rapport aux prêts hypothécaires accordés par la CPEP. Ce montant a été transféré au FDC en début d'exercice.

430 ORGANISMES CREDITEURS: 17.805.310,29 €

Les organismes suivants sont crédeurs d'un avoir au total de 17.805.310,29 € au 31 décembre 2009:

Compte	Libellé		Montant
	Organisme	crédeur pour	
4300073	CCSS	frais d'administration	6.437.802,66
4300075	FDC	frais d'administration	462.990,58
4301023	ETAT	assurance migratoire	1.190.168,91
43021200	CCSS	achat rétroactif (Loi 06/04/99)	8.092.465,44
43021210	CCSS	restitutions de cot. (Loi 06/04/99)	1.343.420,74
43090018	CNS	restitutions de cot. (CSS art.15)	278.461,96
Total:			17.805.310,29

440 ETAT CREDITEUR: 140.827,80 €

L'Etat est crédeur d'un montant total de 140.827,80 € représentant la restitution de cotisations (Art. 15 CSS - Part Etat : 8%, voir page 14 ad.6420).

48/49 COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF: 362,50 €

4824/6 Produits divers perçus d'avance: 0,00 €

Compte	Libellé	2008	Bilan d'ouverture	2009
4824	Produits perçus d'avance-Loyers	20.337,58	0,00	0,00
4826	Produits perçus d'avance-Frais	71.258,22	0,00	0,00
TOTAL:		91.595,80	0,00	0,00

Le montant total de 91.595,80 € inscrit au bilan 2008 représente la situation au 31 décembre 2008 des avances sur loyers et charges locatives encaissées par les quatre caisses de pension en 2008 et se rapportant à l'exercice 2009. Ces montants ont été transférés vers le Fonds de compensation en début d'exercice.

4829 Produits divers perçus d'avance: 362,50 €

Les avances sur loyers dus pour 2010, payées à la fin de l'exercice 2009 par les membres du personnel de la CNAP pour les emplacements loués dans bâtiments administratifs (site 1 et 2) ainsi qu'au parking du Forum Royal, s'élèvent à 362,50 €

TOTAL DU PASSIF **787.915.683,62 €**

Luxembourg, le 05 mai 2010